

Conclusions du Hitzorduak du 11 avril 2018 à Saint Sébastien
Véronique Dudouet. Berghof Foundation

Cette rencontre a porté de nombreux éclairages sur l'application des principes du Désarmement, de la Démobilisation et de la Réintégration des groupes armés après un conflit, à la lumière des expériences en Colombie, en Irlande du Nord, aux Philippines et en République Démocratique du Congo.

Ces nombreuses expériences démontrent que chaque conflit est unique et par conséquent chaque sortie de conflit doit suivre son propre chemin, en fonction de l'histoire particulière de ce pays, la nature des revendications politiques et sociétales, les souffrances générées par la violence, et la volonté des belligérants de transformer les sources du conflit pour offrir de nouvelles perspectives vers la paix, la justice, la démocratie, et la réconciliation.

Cependant, tout en reconnaissant les particularités propres à chaque conflit, les normes et pratiques internationales sur le DDR peuvent offrir des pistes pour promouvoir une approche locale contextualisée du DDR tout en respectant ses principes clés, et ainsi promouvoir la reconnaissance et l'appui de ces processus par les institutions locales, nationales, et internationales.

Le DDR représente une phase fondamentale des processus de résolution des conflits armés, habituellement coordonné par un processus de sortie négociée des hostilités et un accord de paix entre belligérants ; et la dernière décennie a été marquée par la standardisation et la professionnalisation des mécanismes et processus de DDR par les instances internationales d'appui aux processus de paix (notamment l'ONU), tout en respectant la spécificité propre à chaque contexte. D'ailleurs les normes internationales de l'ONU (IDDRS) ont développé de nouvelles directives pour faire face aux défis émergents, y compris le DDR en dehors des cadres de processus de paix négociés.

Comme l'ont souligné tous les intervenants, le DDR représente un processus complexe, avec des dimensions politiques, militaires, sécuritaires, humanitaires et socio-économiques. Dans son sens strict, le DDR représente une série de mécanismes destinés à résoudre les conséquences immédiates du conflit en désarmant les belligérants, en réduisant les effectifs des forces armées et en démantelant les structures militantes irrégulières, et finalement en offrant aux combattants démobilisés un appui transitionnel pour permettre leur réintégration au sein de la société.

Mais le DDR s'inscrit aussi dans un processus plus large de résolution du conflit. Il représente une étape primordiale et nécessaire de la construction d'une paix durable après un conflit armé, de sorte que la réconciliation puisse avoir lieu. En effet, le DDR symbolise et concrétise la manifestation de la volonté des belligérants de transformer le conflit et de renoncer indéfiniment à l'usage de la violence à des fins politiques, pour recourir uniquement à des moyens pacifique et démocratiques pour défendre et promouvoir leurs idéaux. Le DDR doit donc s'inscrire dans une optique de résolution du conflit dans son ensemble, et non comme une mesure isolée.

Concrètement, au Pays Basque, le désarmement et la démantèlement de l'ETA doit servir à permettre une avancée du dialogue constructif et inclusif sur les questions humanitaires, juridiques et sociales relatives aux prisonniers et réfugiés ainsi qu'aux victimes du conflit et à l'ensemble des couches sociales et politiques affectées par le conflit.

L'expérience basque du désarmement l'an dernier a bien démontré qu'il est possible de mettre en œuvre un processus unique – caractérisé par son unilatéralité (en l'absence de dialogue avec l'Etat espagnol) et son inclusivité (au vu du rôle porteur de la société civile) - tout en respectant les principes et fondements clés d'un désarmement dans les règles, selon les standards internationaux. En effet, ce désarmement a eu lieu de manière coordonnée, transparent, définitif et complet, vérifié par des observateurs neutres, tout en assurant la sécurité des acteurs concernés, et l'appropriation du processus par la société basque et les pouvoirs politiques locaux.

L'achèvement unilatéral de la première étape du DDR doit rendre possible l'avancée vers les 2 autres étapes : d'une part la démobilisation, c'est-à-dire le démantèlement des organisations clandestines (en l'occurrence l'ETA), et d'autre part la réintégration de leurs membres au sein de la société – ce qu'on appelle habituellement les 'combattants' (ici il s'agit essentiellement des militants tels que les prisonniers, réfugiés ou déportés), pour qu'ils puissent reprendre une vie civile, réintégrer le marché du travail, et participer aux travaux communautaires de réconciliation, de développement, ou à la vie politique.

Comme il l'a été vu en Colombie, l'Accord de paix de la Havane a permis le désarmement et la démobilisation des FARC, tandis qu'une mission de l'ONU a été mise en place pour accompagner et appuyer la réintégration socio-économique de ses vétérans au sein de la société colombienne. Dans le même temps, la formation du nouveau parti des FARC leur a permis de continuer à défendre les idéaux de l'ancienne guérilla par l'action politique institutionnelle et la participation aux instances démocratiques du pays.

Au Pays Basque, en l'absence d'accord de paix avec l'Etat espagnol, il n'y a pas de mécanisme institutionnel en place pour accompagner la démobilisation de l'ETA et la réintégration de ses militants. Cependant, si les principes généraux du DDR ont bien été respectés pour l'étape du désarmement, il peut très bien en être de même pour les 2 autres étapes.

Quelle que soit la forme que prendra la démobilisation, il sera primordial de respecter les principes généraux tels qu'énoncés par les standards internationaux pour tout processus de démantèlement des structures irrégulières et de démobilisation de leurs membres, quel que soit le contexte.

Ainsi, tous les textes sur le DDR affirment que la démobilisation doit être un processus **volontaire** – il ne pourrait y avoir de DDR forcé, et les belligérants eux-mêmes jouent un rôle fondamental dans sa mise en œuvre. D'autre part, la démobilisation doit être effectuée de manière inclusive, en prenant en compte les attentes, les besoins et les priorités de tous les acteurs concernés, non seulement les militants (prisonniers, réfugiés, clandestins) mais aussi leurs familles et leurs proches. Tous les acteurs qui ont pris part à un conflit de manière directe ou indirecte doivent être concernés par un tel processus. Le terme de combattant doit donc être compris au sens large, et un regard particulier doit être porté sur le rôle et les contributions des femmes et des jeunes comme protagonistes à part entière.

Un autre principe qui a été mis en avant dans le désarmement au Pays Basque, et qui reste primordial pour la démobilisation, est celui de la **vérification** – des indications tangibles doivent être fournies quant à la décision unilatérale et irréversible de démanteler les structures armées irrégulières (tel que l'a vérifié la Commission de Suivi Internationale en Irlande du Nord dans le cas de l'IRA et autres

organisations paramilitaires). Un complément à la vérification et aux garanties de non-retour est la nécessité d'**informer** le public sur les procédures et les résultats escomptés ou effectifs, pour éviter les malentendus, les incompréhensions ou la contre-propagande qui pourraient nuire à la reconnaissance par tous les acteurs de part et d'autres du conflit de la légitimité du processus.

Enfin il est primordial de ne pas concevoir le DDR comme la fin d'un processus, encore moins comme une défaite, mais comme un vecteur de transformation afin que les protagonistes du conflit puissent participer pro-activement à la construction d'une paix durable : par l'action politique, l'engagement civique et communautaire, ou les initiatives de réconciliation et vivre-ensemble. Les anciens militants doivent être considérés comme des partenaires de la construction de la paix. Du fait des motivations politiques et sociales sous-jacente à leur participation active au conflit, leur inclusion dans les processus de construction de la paix facilite les chances d'une transformation véritable du conflit. J'aimerais même ajouter : C'est précisément à cause de leur passé violent que les anciens prisonniers et ex-combattants sont idéalement placés pour fournir une telle contribution active à la sortie du conflit et au traitement de ses conséquences. Leur participation aux initiatives de traitement du passé et de dialogue avec les victimes du conflit est une garantie forte d'avancée vers le vivre ensemble dans une société pacifiée et réconciliée avec les souffrances passées.

En conclusion, le message principal de cette journée d'information et de débat est le suivant : le désarmement, la démobilisation et la réintégration représentent des éléments essentiels des processus de paix qui permettent d'avancer vers une paix durable, portée par toutes les composantes de la société, y compris les protagonistes du conflit. Certes, les modalités techniques du DDR telles que la démobilisation ne s'appliquent pas forcément à tous les cas, et ne sont pas adaptés à la spécificité des organisations clandestines telle que l'ETA ; mais ce qui compte c'est l'application des principes généraux qui légitiment un tel processus, de la même manière qu'il l'a été mis en œuvre l'an dernier par le désarmement au pays basque. Le démantèlement de l'ETA peut se faire de manière unilatérale par ses instances dirigeantes, mais il doit être garant d'une décision inclusive par l'ensemble de ses membres, et des garanties claires, crédibles et vérifiables du caractère définitif de cette décision doivent être fournis à la société basque et en particulier aux victimes du conflit. Cette étape permettra alors la participation de toutes les forces sociales et politiques à la dernière étape du DDR (la réintégration). Une démobilisation unéquivoque favorisera aussi la reconnaissance par les institutions locales et nationales de la crédibilité d'une telle démarche, pour permettre de passer de l'unilatéralité vers un processus dialogué, non seulement avec les institutions basque mais aussi avec le gouvernement espagnol, afin de dénouer les neufs qui freinent une résolution inclusive du conflit basque.